



SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02-230 81 82
Fax 02-230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03-216 28 90
Fax 03-238 86 65

Bureau régional :
BTV
016/634745

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Hélicène
Rue Lemand Seursly 37

PROPRIETAIRE : _____
Adresse : Zwolin Jacky

DEMANDEUR : _____
Adresse : Idem

INSTALLATEUR : _____
Adresse : _____

TVA ou CI : 590 29 89 719 - 11

DISTRIBUTEUR : _____
Ref.: _____ Compteur n°: 11
Index : _____

Date du contrôle : 10/07/2008 Type de contrôle : examen de conformité - ~~visite de contrôle suivant~~ :
(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art 262) (R.T. art. 204) (Prescriptions distributeur) _____

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : _____

Début travaux : Fondations ~~avant~~ - après 1.10.81 - Installation électrique ~~avant~~ - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86 _____

Raccordement : Tension 230 V Protection raccordement 63 A

Câble aliment, tableau, princ. : _____ X _____ mm² Inter.gén. : type GJ-2P

Type électrode de terre boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT Voit Schéma

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 23 ; RA : 10 Ohm; RI tot 10 MOhm

DESCRIPTION : _____
- Installation basse tension.
- Ses détails voit schéma unifilaire et plan de
situations
Le Coffret 2550a est placé.
Le distributeur n'est pas fini.

Infractions constatées et/ou remarques : Neant.

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
Vu le : _____
le responsable du distributeur
nom : _____
signature : _____

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION 1
1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 10/07/2008 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le : _____

L'AGENT VISITEUR : STEARSL 30
n° + nom + signature

Le directeur,